

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 830

présenté par

M. Reynier, M. Almont, M. Breton, M. Debray, M. Fasquelle, M. Favennec,
Mme Fort, M. Herth, M. Huyghe, M. Labaune, Mme Labrette-Ménager, M. Roubaud et M. Patria

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« notamment dans le cadre de la formation des nouveaux conducteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année en France sont délivrés en moyenne 850 000 permis de conduire, dont environ 80% de permis de catégorie B, soit près de 700 000. La double formation théorique et pratique au permis de conduire permet d'évaluer les connaissances du conducteur ainsi que son aptitude à respecter le code de la route et à adapter sa conduite aux conditions climatiques et de circulation. En revanche, la formation à l'examen du permis de conduire n'incite pas les conducteurs à un comportement respectueux de l'environnement. Dorénavant, l'ensemble des nouveaux conducteurs seront sensibilisés à l'éco-conduite.